

Comité Technique de Réseau DGA

du 30 juin 2021

Monsieur le Délégué,
Mesdames et Messieurs,

Nous nous réunissons aujourd'hui pour un CTR en présentiel. Ce présentiel nous réjouit car il signifie que la crise COVID commence à être peut-être un peu derrière nous. La prudence est de rigueur, comme la réserve en pensant aux agents de la DGA qui, personnellement et dans leur famille, ont pu être touchés par cette pandémie.

L'ordre du jour est riche : la pandémie ouvre de nouvelles pistes de réflexion sur les modalités d'organisation du temps de travail. La DGA s'en empare, FO DEFENSE peut apporter son expertise ayant été à l'initiative de la réflexion qui a mené à la signature de l'ANI. La multilatérale qui s'est tenue le 10 juin dernier a permis à FO de redire le cadre informatique, réglementaire et social dans lequel cette réflexion doit être menée.

FO veut dans cette déclaration liminaire s'attarder sur le recrutement des personnels, faisant écho au rapport de l'Assemblée nationale sortie récemment sur ce sujet. Ce rapport rappelle l'importance du recrutement du personnel civil au sein du ministère des armées. Il est bon de lire, je cite « si le défi du recrutement est la première raison ayant motivé ce rapport, il en est une seconde : rendre hommage à l'engagement et au dévouement sans faille des personnels civils au ministère des armées ».

Ces mots sont un vrai réconfort pour des personnels civils qui ont eu à subir des réorganisations et des restructurations permanentes. Ce rapport dresse des pistes plus que pertinentes sur le recrutement des tous les personnels civils, quel que soit leur statut.

Sur les ouvriers de l'État, le rapport affirme la « nécessité de préserver l'existence de cette catégorie spécifique de personnels au sein d'un ministère régalién ayant des besoins techniques de pointe dans de nombreux domaines. » FO reste dubitative sur les flux de recrutement d'ouvriers de l'État au sein de la DGA, et se propose de rencontrer les autorités de la direction technique pour voir les raisons de flux stables mais très restreints.

La question de la politique d'emploi des TCT et ICT est abordée et décrite comme synonyme de « souplesse de gestion et de montée en compétence ». FO ne va pas revenir ici sur la mauvaise pièce en trois actes qui a abouti au vote des lignes directrices de gestion. FO souligne qu'il relève maintenant de la responsabilité de l'employeur DGA d'afficher en transparence les parcours et les promotions professionnelles qui s'offrent aux TCT et aux ICT dans le cadre des mesures catégorielles ministérielles contraintes. Cette transparence est pour FO le prix de l'attractivité et de la fidélisation de ces TCT et ICT.



Les fonctionnaires sont qualifiés d'éléments de stabilité et de pérennité de la composante civile du ministère. Le rapport propose plus spécifiquement, s'agissant des ingénieurs civils de la défense, de travailler au moins sur les trois axes suivants : la réforme des spécialités pour les faire mieux correspondre aux besoins des employeurs, l'indemnitaire qui, pour FO, est insuffisante malgré la réforme initiée sur ce point en 2020 et, enfin, la promotion interne pour assurer la gestion des flux entre les TSEF et les ICD. Pour FO, sans gestion de flux en RH, il n'y a plus d'acquisition de compétences. La DGA doit contribuer à cette réflexion ministérielle sur le sujet.

FO souligne enfin son attachement à la politique d'apprentissage menée par le ministère des armées et en particulier à la DGA. Ce sont des efforts conséquents, mais qui relèvent du devoir de solidarité envers notre jeunesse particulièrement impactée par la crise COVID. FO sait l'engagement à la DGA des maîtres d'apprentissage au profit de ces jeunes.

FO veut conclure cette déclaration liminaire sur la question des primes d'embarquement qui est abordé en GT/ DT. Un calendrier a été fixé. FO espère très vivement que ce calendrier va être enfin tenu. La rédaction d'une étude d'impact n'est pourtant pas un exercice si complexe pour vos services RH. Le conseil d'État en propose même un modèle type. La volonté de l'administration existe-t-elle sur ce dossier ?

FO finit sa déclaration liminaire sur cette question.

Monsieur le Délégué, Mesdames et Messieurs, nous vous remercions de votre attention.

PARIS, le 30 juin 2021

